

21 mars 1935

Les muets du Sérail
Seul le silence est grand...
Vigny (la mort du loup)

On a pu mesurer hier, au cours des débats qui se sont déroulés à la Chambre libanaise, l'incapacité foncière du gouvernement actuel. On a pu également sentir l'urgente nécessité de modifier le régime. A des critiques précises, justifiées, parfois violentes, le gouvernement n'a opposé que le silence.

Au cours de cette séance, l'Exécutif a tout permis et ceci ce n'est pas seulement une question d'hommes, c'est également une question de régime et de constitution. Profitons-en pour dissiper une équivoque savamment entretenue par les partisans de la dictature larvée.

Le retour à des libertés constitutionnelles plus étendues n'a jamais signifié dans notre esprit le retour à la constitution de 26. Personne ne veut plus d'un Sénat : personne ne veut une Chambre indissoluble. Cette constitution de 26 a fait l'objet de deux modifications : l'une d'elles la dernière a été faite sous le signe du général – alors colonel Catroux, et le général Catroux n'a jamais passé pour être imbu d'un libéralisme imprudent et aveugle.

C'est donc une constitution de 29 où le dernier était de celle de 26 dont nous demandons le rétablissement. En attendant la carence de l'Exécutif actuel apparaît tous les jours plus évidente. Pour lui faire déposer quelques projets de loi il a fallu les orageux débats d'hier, et encore, malgré toutes ses promesses, le plus jeune de nos députés n'avait pas tort de dire que le gouvernement « *s'enlisait dans l'inaction la plus totale et que les douze projets promis seraient indéfiniment retardés si la seule perspective de la nomination d'un garde – champêtre suffisait à occuper les services gouvernementaux* ».

L'attitude du gouvernement était significative. Le malheur, c'est que l'inaction et le silence du Sérail se répercutent sur la marche des affaires ; que l'activité gouvernementale roule autour de la nomination d'un petit fonctionnaire, pendant que les problèmes les plus importants restent négligés.